

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MERCREDI 23 FEVRIER 2022 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 23 FEVRIER à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 11 février 2022, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Étaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe.

Étaient représentés :

M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à M. ROULET Pascal.
M. DEGUIN Gérard pouvoir à M. VIDAL Jean-Christophe.
M. GABEN Stéphane pouvoir à M. AMELING Christian.
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
M. BRUGIDOU David pouvoir à M. COUDERC Patrick.
M. SCHEIFF Yanik pouvoir à Mme BARRAULT Simone.

Absents :

Mme LAFFAGE Stéphanie.
Mme DUMONT Pauline.

Monsieur JEANNE Vincent a été désigné secrétaire de séance.

2022.21 - OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LE SIVAC ET LA COMMUNE DE BON-ENCONTRE.

VOTE : Pour 23, Abstentions : 4 (M. DEGUIN, Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF).

Madame Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs et qu'afin de renforcer les équipes, un fonctionnaire titulaire est mis à disposition du Syndicat Intercommunal de Voiries d'Agen-Centre, à compter du 1er mars 2022 pour une durée de 3 mois, pour y exercer à temps complet les fonctions d'agent de voirie, niveau hiérarchique C1.

Un rapport annuel concernant les mises à disposition est transmis au Comité Technique (CT) pour information.

L'accord écrit de l'agent mis à disposition y sera annexé.

Madame Le Maire propose la mise à disposition de l'agent et précise que les dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la Commune de Bon-Encontre (**ANNEXE 7**), et le Syndicat Intercommunal de Voiries d'Agen-Centre.

Je vous propose, Mes Chers Collègues, d'autoriser Madame Le Maire ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition d'un agent entre la commune de Bon-Encontre et le Syndicat Intercommunal de Voiries d'Agen-Centre.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Par 23 voix pour et 4 abstentions**

AUTORISE Madame Le Maire ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Bon-Encontre vers le Syndicat Intercommunal de Voiries d'Agen-Centre.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois
à compter des formalités de publication et de
transmission en Préfecture.
Affichage le 2 mars 2022

Pour copie conforme,
Madame Le Maire,
Laurence LAMY

The image shows the official seal of the Commune of Bon-Encontre, which is circular and contains the text 'LE MAIRE DE BON-ENCONTRE' and '1963'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Laurence Lamy'. The signature is written in a cursive style and extends below the seal.